

Observation des pratiques préopératoires au bloc de chirurgie

Préparation cutanée de l'opéré et Antibio prophylaxie

Audit « PREOP » - Interventions programmées sur peau saine

Guide de classification de l'antibio prophylaxie

Selon le référentiel de la SFAR (RFE 2018)

Objectif :

Faire le lien entre **l'intitulé des interventions évaluées** et les **catégories d'ATBP du référentiel SFAR** pour pouvoir :

- décrire toutes les situations rencontrées (ATBP réalisée ou non quand indiquée ou non)
- vérifier l'adéquation de la molécule/dose à l'intervention en cas d'ATBP réalisée quand indiquée

Chaque **catégorie d'ATBP** du référentiel SFAR est associée à des exemples d'interventions les plus fréquentes et à un code = **élément d'identification harmonisé** facilitant l'informatisation et l'analyse des données.

Intitulé de l'intervention → Catégorie d'ATBP « SFAR » → Code

Interventions nécessitant une ATBP
selon le référentiel SFAR



Code spécifique (NR4, GYN2...)
à identifier dans les pages suivantes

Toutes les autres interventions
(sans ATBP indiquée par la SFAR)



Code unique = 000

Remarques importantes :

→ Ce guide a été créé pour **faciliter l'identification des catégories de la SFAR** auxquelles les interventions évaluées se rattachent.

→ Il s'agit d'une démarche **spécifique à Spicmi** et à **l'analyse des données d'antibio prophylaxie**.

→ Elle ne concerne que les **interventions du champ de l'audit** (programmées, sur peau saine).

→ Elle est indispensable à l'analyse de la **partie « ATBP »** de l'audit en permettant une analyse automatisée (un code étant plus facile à manipuler que l'intitulé d'une intervention).

→ Elle est réalisée par le **coordonnateur de l'audit** postérieurement à l'audit.

En cas de doute sur la classification, il est possible :

- de contacter le **CPias IDF** (spicmi.contact@aphp.fr), en relation avec plusieurs experts du domaine

- de faire appel à des **spécialistes locaux** (équipe médico-chirurgicale)

→ Elle ne concerne que les actes chirurgicaux **évalués lors de l'audit** (échantillon de quelques dizaines d'interventions), indépendamment des interventions faisant l'objet d'une surveillance

→ Il faut compter 30 secondes à 1 min maximum par intervention pour identifier la catégorie et le code correspondant (soit 20 min maximum pour 20 grilles d'observation), hors cas de doute.

Extrait de la grille d'évaluation

Chirurgie programmée : Mode d'hospitalisation : ambulatoire conventionnelle Poids (kg) : /_/_/ Taille (m) : /_/ / Da
 Acte chirurgical (principal) : /_____ / **Code acte*** : /_____ / **Spécialité**** : /_____ /

Mode opératoire : pour chaque acte chirurgical évalué

- 1- Sur la grille : identifier la spécialité chirurgicale liée à l'acte grâce au champ « **Spécialité** »
- 2- Dans la fiche ci-dessous correspondant à cette spécialité (ex : Neurochirurgie, Chirurgie ORL,...)
 - identifier la catégorie chirurgicale de la SFAR à laquelle l'intervention se rattache et le code associé
- 3- Sur la grille : reporter au niveau du champ « **Code acte** » :
 - le code identifié dans les fiches (ex : NR1 ou CD2 ou 000)

Exemples :

Acte chirurgical évalué = oesophagectomie → **Spécialité** = chirurgie digestive → **Code** = DG1

Acte chirurgical évalué = dilatation coronaire → **Spécialité** = chirurgie cardiaque → **Code** = 000

Mises en garde : **A lire attentivement !**

- Seules les **spécialités chirurgicales** rentrant dans le champ de l'audit font l'objet d'une fiche.
- En bleu fluo figurent **les chirurgies ou les interventions** telles que décrites par la SFAR, dans une liste limitée au champ de l'audit (hors muqueuses et hors urgences chirurgicales).
- Seules les **chirurgies ou interventions** nécessitant une ATBP selon la SFAR ont un code décrit dans les tableaux suivants.

Bien que nécessitant une ATBP, certaines interventions ne figurent pas dans ce document car elles sont **exclues du champ de l'audit** (interventions sur muqueuses et/ou en urgence) : il est inutile de chercher à les coder, les grilles correspondantes ne devront pas être saisies dans l'application, ni pour la PCO, ni pour l'ATBP. C'est le cas :

- de toute chirurgie **par voie basse** : proctologique, digestive, gynécologique ou urologique,
- de toute chirurgie par **voie endoscopique seule**.

Table des matières

NEUROCHIRURGIE	4
CHIRURGIE CARDIAQUE	5
CHIRURGIE VASCULAIRE	6
CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE	7
CHIRURGIE THORACIQUE	8
CHIRURGIE ORL	9
CHIRURGIE DIGESTIVE	10
CHIRURGIE UROLOGIQUE	11
CHIRURGIE GYNECOLOGIQUE/OBSTETRIQUE	12
CHIRURGIE BARIATRIQUE ET DE L'OBESITE	13
CHIRURGIE PLASTIQUE ET RECONSTRUCTRICE	14

NEUROCHIRURGIE

Acte ou chirurgie concernés par une ATBP selon la SFAR (en couleur) Exemples d'intitulé d'intervention (liste non exhaustive)	Code ACTE « Spicmi » à reporter sur la grille
--	--

Dérivation interne du LCR (liquide céphalo-rachidien)*

- | | |
|---|-----|
| - Révision ou changement d'éléments d'une dérivation interne du LCR | NR1 |
|---|-----|

Craniotomie

- | | |
|--|-----|
| - Exérèse de malformation artérioveineuse | |
| - Exérèse de tumeurs intra-parenchymateuse du cervelet | |
| - Ventriculocysternostomie | NR2 |
| - Biopsie de lésions intracrâniennes | |
| - Exérèse de lésions intracrâniennes | |
| - Implantation d'électrodes de stimulation cérébrale ou médullaire | |

Neurochirurgie par voies trans-sphénoïdale et trans-labyrinthique

- | | |
|--|-----|
| - Chirurgie du neurinome de l'acoustique (résection des schwannomes vestibulaires) | |
| - Traitement chirurgical d'une lésion du rocher et de l'angle pontocérébelleux | NR3 |
| - Exérèse de tumeurs importantes de l'hypophyse | |

Chirurgie du rachis avec mise en place de matériel prothétique**

(réalisée par un neurochirurgien) ***

- | | |
|---|-----|
| - Prothèse totale de disque intervertébral | |
| - Arthrodeuse rachidienne | |
| - Corporectomie vertébrale | NR4 |
| - Laminectomie (si implant) | |
| - Hernie discale, canal lombaire étroit, spondylolisthésis (si implant) | |

*Les dérivations peuvent être réalisées en neuroradiologie interventionnelle mais le codage n'est à effectuer que si le geste est réalisé par un neurochirurgien au bloc opératoire et hors urgence (exclue du champ de l'audit).

**Dans ses commentaires (p. 13), la SFAR n'exclut pas la réalisation d'une ATBP en l'absence de matériel prothétique du fait des résultats d'une méta-analyse. Néanmoins, seule la chirurgie du rachis AVEC matériel sera codée NR4 puisque la SFAR ne recommande une ATBP que dans ce cas.

*** A distinguer de celle réalisée par les orthopédistes cf. fiche « chirurgie orthopédique ».

Acte ou chirurgie NON concernés par une ATBP selon la SFAR (bien que répondant au champ de l'audit)

Dérivation externe du liquide céphalo-rachidien	coder « 000 »
---	---------------

CHIRURGIE CARDIAQUE

Tous les actes de chirurgie cardiaque (avec ou sans circulation extra-corporelle) sont concernés par une ATBP.

Acte ou chirurgie concernés par une ATBP selon la SFAR (en couleur) Exemples d'intitulé d'intervention (liste non exhaustive)	Code ACTE « Spicmi » à reporter sur la grille
Chirurgie cardiaque Chirurgie coronaire <ul style="list-style-type: none"> - Pontage coronarien (+/- angioplastie) - Fermeture de communication intracardiaque Chirurgie valvulaire <ul style="list-style-type: none"> - Remplacement ou réparation de valve (mitrale, aortique...) 	CD1
Mise en place d'un stimulateur cardiaque* <i>(codage seulement si réalisée en chirurgie cardiaque, cf. champ de l'audit)</i> <ul style="list-style-type: none"> - Pose de pace-maker 	CD2
Geste endocavitaire* <i>(codage seulement si réalisé en chirurgie cardiaque, cf. champ de l'audit)</i>	CD3
Chirurgie de la carotide Se référer à la fiche chirurgie vasculaire car chirurgie classée en vasculaire par la SFAR	-
<p><i>*La pose de stimulateur cardiaque (pace-maker) et les gestes endocavitaires sont plutôt actuellement réalisés en cardiologie ou vasculaire interventionnelles. Leur codage n'est à effectuer que seulement si le geste est réalisé par un chirurgien cardiaque au bloc opératoire.</i></p>	
Acte ou chirurgie NON concernés par une ATBP selon la SFAR (bien que répondant au champ de l'audit)	
Dilatation coronaire +/- stent*	coder « 000 »
<p><i>*réalisée par un chirurgien cardiaque au bloc opératoire (cf. champ de l'audit)</i></p>	

CHIRURGIE VASCULAIRE

Pour les interventions cardiaques se référer à la fiche précédente chirurgie cardiaque

Toutes voies d'abord

Pour rappel, les actes réalisés en urgence ne rentrent pas dans le champ de l'audit

Acte ou chirurgie concernés par une ATBP selon la SFAR (en couleur) Exemples d'intitulé d'intervention (liste non exhaustive)	Code ACTE « Spicmi » à reporter sur la grille
--	--

Chirurgie de l'aorte, des artères des membres inférieurs, des troncs supra-aortiques

- Pontages
- Remplacement de l'aorte et/ou de la valve aortique lié à un anévrisme non rompu
- Traitement chirurgical des lésions athéroscléreuseuses
- Restauration des troncs supra-aortiques
- Revascularisations artérielles (maladie artérielle occlusive athéromateuse, ischémie sévère des membres)
- Chirurgie des anévrismes fémoraux et poplités

VS1

Endoprothèse artérielle

Chirurgie carotidienne avec patch

- Endartériectomie carotidienne

Dilatation avec ou sans stent

VS2

Amputation de membre (hors urgence)

VS3

Acte ou chirurgie NON concernés par une ATBP selon la SFAR (bien que répondant au champ de l'audit)

Chirurgie carotidienne sans patch

Chirurgie veineuse

coder « 000 »

CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE

Acte ou chirurgie concernés par une ATBP selon la SFAR (en couleur) Exemples d'intitulé d'intervention (liste non exhaustive)	Code ACTE « Spicmi » à reporter sur la grille
Prothèse articulaire quelle que soit l'articulation (membre supérieur, membre inférieur) <ul style="list-style-type: none"> - Prothèse (totale et intermédiaire de hanche, prothèse totale de genou, prothèse unicompartmentale de genou, prothèse totale d'épaule...) - Reprise de prothèse hors suspicion d'infection (descellement, casse...) 	OT1
Mise en place de matériel quel qu'il soit (résorbable ou non, ciment, greffe osseuse...) et quelle que soit la technique (percutanée, vidéoscopie...) <ul style="list-style-type: none"> - Intervention de Latarjet ou butée osseuse coraïdienne - Intervention de Bankart - Réparation de la coiffe des rotateurs - Ligamentoplastie os-tendon-os (technique de Kenneth-Jones) - Ligamentoplastie du LCA (ligament croisé antérieur)(technique du Droit interne et demi tendineux) - Autres techniques de ligamentoplastie - Suture méniscale - Ostéosynthèse pour ostéotomie tibiale - Ostéosynthèse pour instabilité rotulienne (ostéotomie de la TTA (tubérosité tibiale antérieure) ou Emslie) - Hallux valgus avec pose de matériel 	OT2
Chirurgie articulaire par arthrotomie	
Chirurgie du rachis avec mise en place de matériel prothétique (réalisée par un chirurgien orthopédique) * <ul style="list-style-type: none"> - Prothèse totale de disque intervertébral - Arthrodèse rachidienne - Corporectomie vertébrale - Laminectomie (si implant) - Hernie discale, canal lombaire étroit, spondylolisthésis (si implant) 	OT3
Amputation de membre (hors urgence)	-
Se référer à la fiche chirurgie vasculaire car chirurgie classée en vasculaire par la SFAR	
*A distinguer de celle réalisée par les neurochirurgiens (cf. fiche « neurochirurgie »)	
Acte ou chirurgie NON concernés par une ATBP selon la SFAR (bien que répondant au champ de l'audit)	
Arthroscopie simple sans implant	coder « 000 »
Chirurgie extra-articulaire des parties molles sans implant	

CHIRURGIE THORACIQUE

Pour les interventions cardiaques se référer à la fiche « chirurgie cardiaque »

Pour rappel, les actes réalisés en urgence ne rentrent pas dans le champ de l'audit

Acte ou chirurgie concernés par une ATBP selon la SFAR (en couleur) Exemples d'intitulé d'intervention (liste non exhaustive)	Code ACTE « Spicmi » à reporter sur la grille
Exérèse pulmonaire (y compris chirurgie vidéo-assistée) - Résection pulmonaire : pneumonectomie, lobectomie, segmentectomie, wedge -	TR1
Chirurgie du médiastin - Thymectomie (exérèse totale ou partielle du thymus) - Sympathectomie - Curage des ganglions médiastinaux	
Chirurgie du pneumothorax - Pleurodèse - Pleurectomie - Pleuro-pneumonectomie	TR2
Décortication (patient non infecté)	
Résection pariétale isolée	
Acte ou chirurgie NON concernés par une ATBP selon la SFAR (bien que répondant au champ de l'audit)	
Trachéotomie	
Médiastinoscopie	coder « 000 »
Vidéoarthroscopie	

CHIRURGIE ORL

Seuls les actes sur peau saine sont à évaluer

Pour rappel, les actes réalisés en urgence ne rentrent pas dans le champ de l'audit

Acte ou chirurgie concernés par une ATBP selon la SFAR (en couleur) Exemples d'intitulé d'intervention (liste non exhaustive)	Code ACTE « Spicmi » à reporter sur la grille
Chirurgie cervico-faciale avec ouverture bucco-pharyngée <ul style="list-style-type: none"> - Bucco-pharyngectomie transmandibulaire - Oropharyngectomie - Pelvi-glosso-mandibulectomie - Pharyngo-laryngectomie totale avec curage 	ORL1
Acte ou chirurgie NON concernés par une ATBP selon la SFAR (bien que répondant au champ de l'audit)	
Chirurgie des glandes salivaires sans accès par la cavité bucco-pharyngée Cervicotomie Curage ganglionnaire seul	coder « 000 »

CHIRURGIE DIGESTIVE

Seuls les actes sur peau saine sont à évaluer ce qui exclut la chirurgie proctologique (muqueuse).
Voies d'abord : coelioscopie ou laparotomie. Les interventions par voie endoscopique « seule » sont hors champ de l'audit (cavités naturelles/muqueuses).

Si l'intervention évaluée ne figure pas dans cette liste, consulter la liste de « chirurgie bariatrique »

Acte ou chirurgie concernés par une ATBP selon la SFAR (en couleur) Exemples d'intitulé d'intervention (liste non exhaustive)	Code ACTE « Spicmi » à reporter sur la grille
Chirurgie oesophagienne (sans plastie colique) <ul style="list-style-type: none"> - Oesophagectomie - Cure de diverticule de l'œsophage - Myotomie de Heller 	
Chirurgie gastro-duodénale <ul style="list-style-type: none"> - Gastrectomie totale ou partielle - Gastroentérostomie - Gastrostomie chirurgicale (hors endoscopie et radiologie interventionnelle) - Chirurgie de l'ulcère : antrectomie - Cure de hernie hiatale et de RGO (hors voie endoscopique seule) 	DG1
Chirurgie pancréatique <ul style="list-style-type: none"> - Duodéno pancréatectomie céphalique (DPC) - Pancréatectomie gauche, spléno-pancréatectomie gauche 	
Chirurgie hépatique <ul style="list-style-type: none"> - Hépatectomie totale ou partielle - Ponction sous coelioscopie guidée par échographie 	
Chirurgie des voies biliaires (Les patients porteurs de prothèse des voies biliaires sont exclus des recommandations) <ul style="list-style-type: none"> - Cholécystectomie avec ou sans cholédocotomie pour lithiase de la voie biliaire principale 	DG2
Hernie avec mise en place d'une plaque prothétique <ul style="list-style-type: none"> - Hernie inguinale, crurale, ombilicale, de la ligne blanche 	DG3
Chirurgie de l'intestin grêle (y compris anastomose bilio-digestive) <ul style="list-style-type: none"> - Résection du grêle - Dérivation iléo-iléale palliative - Iléostomie 	DG4
Chirurgie colorectale (y compris plastie colique) <ul style="list-style-type: none"> - Colectomie droite ou gauche - Résection du rectum - Amputation abdomino-périnéale (2 temps, voie haute/voie basse) (Hartmann) 	
Cure d'événtration	DG5
Prolapsus (avec ou sans mise en place de matériel) par voie coelioscopique : promontofixation	DG6
Acte ou chirurgie NON concernés par une ATBP selon la SFAR (bien que répondant au champ de l'audit)	
Chirurgie vésiculaire par voie laparoscopique sans facteurs de risque Hernie sans mise en place d'une plaque prothétique toute voie d'abord	coder « 000 »

CHIRURGIE UROLOGIQUE

Seuls les actes sur peau saine et programmés sont à évaluer ce qui exclut la chirurgie du rein et tous les actes réalisés par voie basse ou par voie endoscopique (muqueuses = hors champ de l'audit)

Acte ou chirurgie concernés par une ATBP selon la SFAR (en couleur) Exemples d'intitulé d'intervention (liste non exhaustive)	Code ACTE « Spicmi » à reporter sur la grille
Adénomectomie prostatique par voie haute	UR1
Cystectomie (Bricker, remplacement vésical)	UR2
Sphincter artificiel	UR3
Soutènement urétral (Trans-obturator tape, Tension-free vaginal tape)	UR4
Prothèse pénienne ou testiculaire	UR5
Cure de prolapsus par voie coelioscopique - Promontofixation, pose d'implant ou de bandelettes	UR6
Acte ou chirurgie NON concernés par une ATBP selon la SFAR (bien que répondant au champ de l'audit)	
Prostatectomie totale	
Néphrectomie	coder « 000 »
Surrénalectomie	

CHIRURGIE GYNECOLOGIQUE/OBSTETRIQUE

Seuls les actes sur peau saine sont à évaluer.

Voies d'abord : hors voie basse (muqueuses = hors champ de l'audit)

Acte ou chirurgie concernés par une ATBP selon la SFAR (en couleur) Exemples d'intitulé d'intervention (liste non exhaustive)	Code ACTE « Spicmi » à reporter sur la grille
Hystérectomie (voie haute)	
Coeliochirurgie à visée thérapeutique* avec incision vaginale ou digestive <ul style="list-style-type: none"> - Ovariectomie, annexectomie - Hystérectomies - Chirurgie des fibromes - Chirurgie de l'endométriose 	GYN1
Césarienne	GYN2
Mastectomie	
Reconstruction et/ou plastie mammaire** par lambeaux ou pose de prothèse mammaire Dans les suites immédiates ou non d'une mastectomie (<i>contexte cancéreux ou préventif du cancer</i>)	GYN3
Prolapsus uniquement en cas de mise en place de matériel prothétique : promontofixation, mise en place d'implant ou de bandelette	GYN4
*Hors urgences (= hors champ de l'audit) **A distinguer d'une reconstruction à visée esthétique (cf. fiche « chirurgie plastique et reconstructive »)	
Acte ou chirurgie NON concernés par une ATBP selon la SFAR (bien que répondant au champ de l'audit)	
Cœlioscopie diagnostique ou exploratrice sans incision vaginale ou digestive Tumorectomie mammaire simple	coder « 000 »

CHIRURGIE BARIATRIQUE ET DE L'OBESITE

Voies d'abord : coelioscopie ou laparotomie

Acte ou chirurgie concernés par une ATBP selon la SFAR (en couleur) Exemples d'intitulé d'intervention (liste non exhaustive)	Code ACTE « Spicmi » à reporter sur la grille
Mise en place d'un anneau gastrique - Première pose ou remplacement	BR1
Réalisation d'un court-circuit gastrique ou d'une « sleeve » gastrectomie - Bypass gastrique	BR2
Chirurgie de réduction du tablier abdominal, abdominoplastie (dermolipectomie)	BR3

CHIRURGIE PLASTIQUE ET RECONSTRUCTRICE

Acte ou chirurgie concernés par une ATBP selon la SFAR (en couleur)
Exemples d'intitulé d'intervention (liste non exhaustive)

**Code ACTE
« Spicmi »
à reporter
sur la grille**

Chirurgie plastique et reconstructive : classe 1 d'Altemeier avec implant

PL1

- Pose et/ou remplacement de prothèse :
 - o mammaire (plastie d'augmentation)*
 - o du mollet
 - o du bras, des cuisses, des fesses

Chirurgie plastique et reconstructive : classe 2 d'Altemeier

PL2

- Reconstruction par lambeaux* (exemple : visage...)

**Dans le cas d'une reconstruction mammaire se reporter à la fiche « chirurgie gynécologique et obstétrique »*

Acte ou chirurgie NON concernés par une ATBP selon la SFAR (bien que répondant au champ de l'audit)

Actes de classe 1 sur peau saine sans implant

coder « 000 »

Remarque : l'abdominoplastie hors chirurgie bariatrique chez l'obèse ne nécessite pas d'antibioprophylaxie (absence de facteurs de risque)